

Les engins de plage

Définition

Sont considérées comme engins de plage :

- à condition que la puissance maximale de l'appareil propulsif ne dépasse pas 3 Kw, les embarcations dont la longueur de coque est inférieure à 2,50 m, sauf lorsqu'il s'agit de planches à voiles ou aérotractées, ou que la propulsion d'une telle embarcation est assurée par un moteur à combustion interne qui entraîne une turbine. Dans ce dernier cas, elle est considérée comme véhicule nautique à moteur ;
- les embarcations mues exclusivement par l'énergie humaine dont la longueur est inférieure à 4 m ou la largeur est inférieure à 0,45 m. Toutefois, dans le cas d'une embarcation multicoque, la largeur additionnée des coques doit être inférieure à 0,40 m. Ne sont pas considérés comme coques les flotteurs latéraux de longueur inférieure à 1,5 m ;
- les embarcations propulsées au moyen d'avirons, dont la largeur de coque est inférieure à 1 m, et dont le rapport longueur/largeur est supérieur à 10 ;
- les embarcations mues exclusivement par l'énergie humaine qui ne satisfont pas aux dispositions de stabilité et de flotabilité de l'article 240-2.09, quelles que soient leurs dimensions.

Limite à la navigation

Les engins de plage effectuent des navigations diurnes qui n'excèdent pas 300 mètres de la côte, le matériel de sécurité est libre.

direction
générale
de la Mer
et des Transports

direction
des Affaires
maritimes

mission
de la Navigation
de plaisance
et des Loisirs
nautiques

avril 2008

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures et transports

Présent
pour
l'avenir

Téléchargez ce document sur le site www.mer.gouv.fr

La mer, les lacs et cours d'eau sont des espaces naturels, protégez-les en respectant l'environnement.

Le balisage des zones de loisirs

La bande côtière des 300 mètres

Le littoral est un espace réglementé : respecter ces règles est une question de sécurité.

Le balisage a pour but de signaler aux navigateurs et aux baigneurs les dangers existants et notamment ceux invisibles que la mer recouvre ainsi que les chenaux de navigation.

À la plage les bouées de délimitation signalent les zones réservées à la baignade et les chenaux d'accès pour les voiliers et les bateaux à moteur.

L'accès au port est indiqué par le balisage latéral rouge et vert.

5
nds

Zone côtière des 300 mètres : évoluez avec prudence, votre vitesse ne doit pas dépasser 5 noeuds (9km/h).



Le littoral

The coast / Il litorale

Le littoral est un espace réglementé.
Respecter ces règles est une question de sécurité.

The coast is a regulated area.
Your safety depends on observation of these rules.

Il litorale è un'area regolamentata.
Il rispetto di tali regole è una questione di sicurezza.

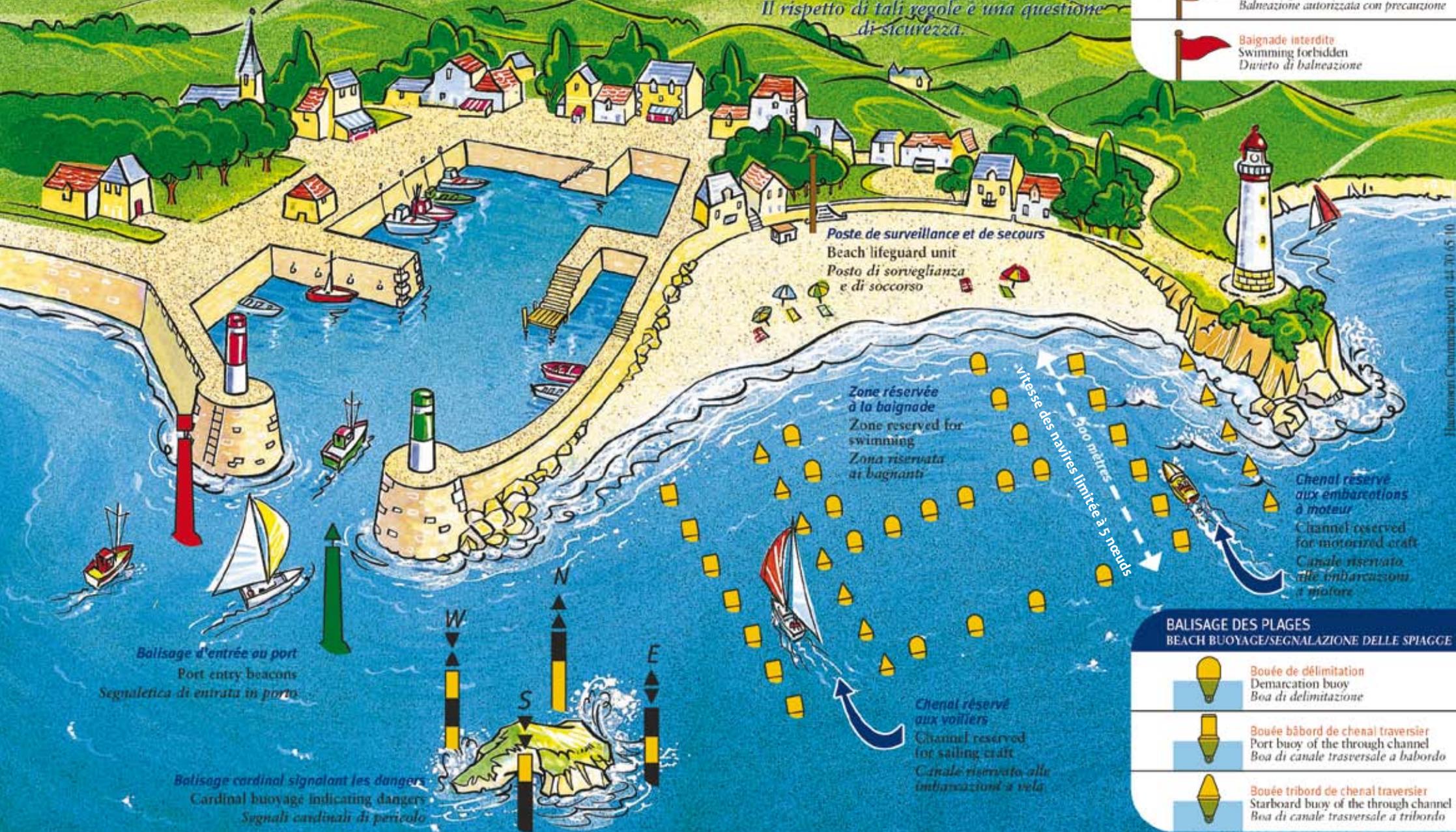
DRAPEAUX DE BAINADE

BATHING FLAGS/BANDIERINE DI BALNEAZIONE

 Baignade autorisée
Swimming authorized
Area balneabile

 Baignade autorisée avec précaution
Swimming hazardous
Balneazione autorizzata con precauzione

 Baignade interdite
Swimming forbidden
Divieto di balneazione



Poste de surveillance et de secours
Beach lifeguard unit
Posto di sorveglianza e di soccorso

Zone réservée à la baignade
Zone reserved for swimming
Zona riservata ai bagnanti

vitesse des navires limitée à 3 nœuds
-300 mètres-

Chenal réservé aux embarcations à moteur
Channel reserved for motorized craft
Canale riservato alle imbarcazioni a motore

Chenal réservé aux voiliers
Channel reserved for sailing craft
Canale riservato alle imbarcazioni a vela

Balisage d'entrée ou port
Port entry beacons
Segnaletica di entrata in porto

Balisage cardinal signalant les dangers
Cardinal buoyage indicating dangers
Segnali cardinali di pericolo

BALISAGE DES PLAGES

BEACH BUOYAGE/SEGNALAZIONE DELLE SPIAGGE

 Bouée de délimitation
Demarcation buoy
Boa di delimitazione

 Bouée bâbord de chenal traversier
Port buoy of the through channel
Boa di canale trasversale a babordo

 Bouée tribord de chenal traversier
Starboard buoy of the through channel
Boa di canale trasversale a tribordo